

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de missions Planification stratégique et déplacements

Filière	Administrative ou Technique
Catégorie	A ou B
Cadre d'emplois	Rédacteur, attaché(e) ou ingénieur(e) territorial(e)

Direction	Direction des services techniques et de l'aménagement
Service	Urbanisme réglementaire et planification
Localisation du poste	Mairie de Bussy-Saint-Georges – déplacements à prévoir
Temps de travail	Temps complet – 37h30 + RTT

Définition du poste

Sous l'autorité de la responsable du service Urbanisme réglementaire et planification et en lien avec le service urbanisme opérationnel, le/la chargé(e) d'études est responsable du pilotage et/ou du suivi des dossiers portant sur l'aménagement et la planification.

A ce titre il/elle assure le pilotage et/ou le suivi de la rédaction des documents de planification stratégique communaux (PLU et RLP) et supracommunaux (PLH, SCOT, PLD, SDRIF), y compris sur leur partie réglementaire.

Concernant les problématiques de planification urbaine et de déplacements, il/elle est l'interlocuteur des instances supracommunales (SIT, CAMG, Département, Région...).

Dans ce cadre, le/la chargé(e) d'études doit conduire des diagnostics territoriaux permettant d'alimenter les différents documents de planification

MISSIONS PRINCIPALES

PLANIFICATION URBAINE

Pilotage des mises à jour, modifications et révisions de PLU

- Gestion des procédures de modification/révision du PLU
 - Gestion de la procédure réglementaire (lien avec l'autorité environnementale, concertation PPA, enquête publique, concertation avec la population, validation par les élus...), rédaction des délibérations du Conseil Municipal,
 - Organisation des Bureaux Municipaux et réunions publiques
 - Suivi des missions des BET associés et coordination en interne.
 - Définition du contenu, rédaction des pièces et montage des dossiers
- Recensement et suivi des problèmes soulevés par les administrés vis-à-vis du PLU.
- Suivi en lien avec l'EPAMARNE et la DDT des problèmes de règlement du PLU, des difficultés d'interprétation... en vue des évolutions suivantes du PLU
- Suivi des contentieux liés aux mises à jour, modifications et révisions de PLU

Pilotage des études communales d'aménagement/urbanisme

- Pilotage de la révision du RLP (Passation de la mission d'AMO, suivi de l'étude (diagnostic urbain...), montage réunions publiques, validation interne élus et Direction)
- Suivi des éventuelles études urbaines lancées par la direction

Suivi des documents d'urbanisme supra-communaux (SCoT/PLH/SDRIF) et autres études parallèles

- Suivi de la révision du SCOT
- Suivi de la révision du PLHi
- Etude liée à la qualité de vie (PPEANP, Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)
- Suivi évolutions du SDRIF

DEPLACEMENTS / TRANSPORTS

Suivi des études supracommunales de déplacements/transports (en lien avec la CAMG et le SIT)

- Accompagnement des élus sur les problématiques abordées par le SIT

- Suivi de la révision du Plan Local de Déplacements,
- Suivi du développement du réseau de bus et veiller au bon fonctionnement des lignes en relais du SIT/CAMG,
- Suivi des schémas cyclables supra-communaux,
- Suivi des points spécifiques (tels que franchissement A4, RER A...)
- Etudes de trafic ponctuelles (Sycomore, Village...)
- Recherche subventions
- Politique de stationnement

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

- Formation supérieure en urbanisme ou aménagement du territoire
- Bonne maîtrise du droit de l'urbanisme
- Connaissances techniques en planification urbaine et en urbanisme opérationnel et en outils stratégiques de l'aménagement du territoire
- Connaissances des collectivités locales et de leurs partenaires
- Expérience en matière de planification urbaine
- Autonomie et qualité d'écoute
- Aptitude à la négociation, qualités relationnelles
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance rédactionnelle
- Animation et conduite de réunions
- Sens du travail en équipe et aisance relationnelle, capacité d'adaptation, sens du service public
- Maîtrise de l'outil informatique
- Logiciel SIG - Application métier Urbanisme : CADAMAP / URBAMAP.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Travail en bureau.
- Déplacements fréquents
- Disponibilité
- Gestion d'urgence